



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2016_CCPG_PI_001_Etudes de sol ZA de Lumunoc'h

**Objet : Prestations intellectuelles pour la construction
D'un atelier relais**

Cette consultation a pour objet la réalisation d'une mission portant sur les études de sol sur la zone d'activités de Lumunoc'h à Briec.

Le présent **marché à procédure adaptée**, est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le marché comporte un lot unique.

I. Les clauses techniques

Les modalités de réalisation des missions sont détaillées dans le programme du dossier de consultation.

Variantes

Le soumissionnaire pourra présenter des variantes aux prestations définies dans le cahier des charges, notamment au regard de la configuration des terrains concernés par la présente mission. Les éléments présentés en variante devront être clairement identifiés par rapport à la version de base.

II. Les clauses administratives

- **Personne publique contractante** : Communauté de Communes du Pays Glazik.
- **Coordonnées de l'interlocuteur technique** : Eric LE GOFF, Directeur des services techniques, 06 70 31 94 52, dst@glazik.com.
- **Coordonnées de l'interlocuteur administratif** : - Laëtitia PELLOQUIN, responsable affaires économiques, 06.75.49.25.95, devlocal@glazik.com

- **Critères de jugement des offres** : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix	40%
Valeur technique	60%

➤ **Critère prix noté sur 40 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = 40 x (Y1/Y)

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (40).

➤ **Critère valeur technique noté sur 60 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux soumissionnaires en fonction du barème suivant :

Appréciation et Notation de la valeur technique

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour le critère valeur technique sera déclassée et écartée.
La note technique peut obtenir un maximum de 60 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

▪ **Modalités de dépôts des offres :**

Les offres adressées avant le :

Mercredi 10 février 2016 à 12 heures

A

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Pays Glazik
Rue du Général de Gaulle
29510 Bric

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites,

« Référence » : **2016_CCPG_PI_001_ Etudes de sol ZA de Lumunoc'h**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

▪ **Pièces du marché à fournir :**

- Le présent CCP
- Le programme
- Devis descriptif détaillé de la mission, à fournir par le candidat
- DC 1 – DC 2 – NOTI 2
- Assurances

▪ **Documents de référence (pas à fournir) :**

Le CCAG Prestations Intellectuelles.

▪ **Délais :**

Délais d'exécution : Le délai de réalisation de la mission souhaité est de trois semaines à compter de la date de notification du marché jusqu'à la remise du rapport définitif.

Le candidat proposera un échéancier des prestations qu'il envisage de réaliser et donc la durée totale de la mission. Ce délai sera pris en compte pour l'attribution de la note technique.

▪ **Prix et règlement :**

Les prix du marché sont fermes. La mission sera rémunérée en une seule fois en fonction des prix unitaires du marché sur la base des prestations réellement exécutées. Le prestataire émettra une facture, en trois exemplaires, qui sera adressée à l'adresse ci-dessus »

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 30 jours francs.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après :

Montant hors taxes		€
TVA (taux de %)		€
Montant TTC		€

Soit en lettres

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature et cachet du candidat

A Le

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour le lot Etudes de sol pour un montant HT de

..... pour valoir acte d'engagement

Le Président de la Communauté de Communes,

J. Hubert PETILLON.

A Briec, Le